MUNICIPALITÉ DE
SAINT-LAMBERT-
DE-LAUZON

Complexe sportif et événementiel privé – Complément d'informations

La Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon a récemment approuvé une entente de location avec le Complexe sportif et événementiel qui ouvrira ses portes en 2026. Cette décision a suscité des questionnements, et nous souhaitons partager les motivations qui l'ont guidée.

Un projet réfléchi

Afin de répondre aux besoins de la population en croissance, le conseil municipal évaluait deux projets depuis quelques années :

- Une patinoire couverte et réfrigérée (pour allonger la saison de glace, et offrir un espace événementiel couvert en cas de mauvais temps) (cout estimé : entre 550 000 $ et 650 000 $ par année, plus environ 75 000 $ pour les opérations);
- Un centre multifonctionnel (pour le camp de jour, un gymnase pour des activités et événements, des salles pour les cours et les organismes, un lieu d'accueil et d'hébergement d'urgence pour la population) (cout estimé : 1 250 000 $ annuellement).

Ces deux projets présentent des couts annuels supérieurs au cout net de l'entente de location avec le Complexe. Grâce à cette entente, la Municipalité maintient les services existants, obtient une grande partie des services souhaités, et ce, tout en limitant l'impact sur son budget.

Services maintenus et transférés au Complexe sportif

Certains services existants seront transférés au Complexe sportif afin d'optimiser les équipements et de réduire les couts d'opérations pour la Municipalité. Dans tous les cas, l'offre de services à la population demeurera gratuite et les plages horaires habituelles seront maintenues :

- Patinoires extérieures pour le patinage et le hockey libre;
- Sentier glacé pour le patinage libre;
- Surfaces de dek hockey pour le jeu libre;
- Soutien aux organismes de sports de glaces reconnus (hockey mineur, patinage artistique, ringuette) sous forme d'heures de glace gratuites.

Services ajoutés à l'offre actuelle

De nouveaux services deviendront accessibles à la Municipalité avec l'ouverture du complexe sportif :

- Séances de patinage et de hockey libre gratuites sur les glaces intérieures;
- Patinoire extérieure réfrigérée permettant d'allonger la saison;
- Salle multifonctionnelle pour des cours et activités municipales ainsi que pour les organismes reconnus (520 heures annuellement);
- Espace d'accueil pour le camp de jour lors des conditions météorologiques défavorables aux activités extérieures (espaces réservés durant la période du camp);
- Espaces pour la tenue d'événements municipaux dans les nouvelles infrastructures du Complexe (150 heures annuellement);

- Accessibilité au Complexe en cas de situations d'urgence nécessitant l'accueil et l'hébergement temporaire de citoyens (toilettes, douches, restauration).

Caractéristiques de l'entente de location

L'entente de location est avantageuse pour la Municipalité puisqu'elle assure une stabilité financière et une prévisibilité des dépenses sur une longue période, sans surprises.

- Accessibilité gratuite aux services municipaux du Complexe pour 25 ans;
- Cout annuel fixe et connu (1 250 000 $, indexé annuellement selon une formule établie);
- Gestion des infrastructures par le promoteur : aucun cout d'entretien des infrastructures ou des équipements n'est à la charge de la Municipalité.

Impacts financiers

Évidemment, l'entente de location a un impact financier pour la Municipalité, mais celui-ci est relatif une fois les revenus, économies et investissements évités pris en compte :

- Cout de location : 1 250 000 $
    - Économie liée à la subvention pour les sports de glace (62 750$)
    - Économie en opérations pour les surfaces glacées (44 500$)
    - Revenus de taxes anticipés (530 000 $)
- Dépense annuelle nette évaluée à 612 750 $;
- La dépense de 612 750 $ aura un impact limité sur le compte de taxes en raison du développement de la Municipalité, qui générera des revenus additionnels équivalents à court terme;
- Les projets envisagés et abandonnés avec la conclusion de l'entente auraient nécessité des dépenses annuelles supérieures à celles de l'entente de location du Complexe.

Retombées positives pour la Municipalité

- Un complexe sportif moderne qui accroît la visibilité de la Municipalité à l'échelle régionale et nationale;
- La possibilité d'organiser des tournois et compétitions attirant des visiteurs de l'extérieur;
- Des retombées économiques concrètes pour les commerces locaux;
- Une attractivité renforcée pour de nouveaux commerces et services.

Notre volonté

Offrir à la population grandissante des services de qualité, dans des infrastructures modernes, de manière à limiter l'impact sur le fardeau fiscal des citoyens à long terme.

N'oubliez pas que vous pouvez assister à toutes les séances du conseil municipal afin d'adresser vos questionnements et d'obtenir des réponses.

Le Maire, Olivier Dumais,

Au nom du conseil municipal de Saint-Lambert-de-Lauzon